

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2013

DCM N° 13-09-26-22

Objet : Opération de restauration des façades et des abords de l'église Saint-Eucaire.

Rapporteur: Mme DE OLIVEIRA

L'église Saint-Eucaire, classée Monument Historique, est l'une des plus belles églises médiévales messines. Elle a fait l'objet entre 2000 et 2008 d'une première campagne de restauration qui visait à remettre en état les couvertures et les charpentes. Pour cette opération d'envergure, la Ville de Metz s'est vue décerner en 2010, et pour la première fois, un prix départemental « les rubans du patrimoine ». Ce concours récompense les communes réalisant des travaux de restauration et de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

Forte de sa distinction, la Ville de Metz, maître d'ouvrage, et en concertation avec la DRAC et le Conseil Général de la Moselle, s'est engagée à poursuivre la remise en valeur de l'édifice programmant une campagne de restauration portant sur les façades, les vitraux et leurs protections, les sculptures et les abords de l'église.

Pour un montant prévisionnel de 3 000 000 €, les travaux se dérouleront en quatre tranches, une tranche ferme et trois tranches conditionnelles, d'une durée d'un an chacune.

Pour ce faire et par DCM du 29 mars 2012, les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées à l'agence 2BDM (M. Bottineau, Architecte en Chef des Monuments Historiques), suivant l'accord-cadre du 30 janvier 2012. Celles-ci ont conduit à l'élaboration puis au lancement en 2013 des marchés afférents aux études et aux travaux.

Les résultats des appels d'offres travaux lancés dans le cadre de ce projet s'élèvent à 1 154 518,54 € HT.

Afin de permettre de solliciter pour l'exercice 2013, les subventions de l'Etat et du Conseil Général de la Moselle, à hauteur de 30 % du montant HT chacun, il est proposé de lancer la tranche ferme de cette opération, dont le coût est estimé à 320 000 € HT.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi n°95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.2122-22,

VU la Décision du Conseil Municipal du 30 avril 2009 portant sur les délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des Monuments Historiques,

VU le décret n°2007-1405 du 28 septembre 2007 modifié portant statut du corps particulier des architectes en chef des monuments historiques et adaptation au droit communautaire des règles applicables à la restauration des immeubles classés,

VU le décret n°2005-837 du 20 juillet 2005 relatif à la maîtrise d'œuvre de certains travaux portant sur les Monuments Historiques classés,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009 autorisant le lancement d'un appel d'offres relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre des immeubles classés appartenant à la Ville de Metz, sous forme d'un accord-cadre,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2011 autorisation la réalisation par M. BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques, d'une mission diagnostic portant sur les vitraux, élévations et cour de l'Eglise Sainte-Eucaire à Metz,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2012 permettant le lancement des études de maîtrise d'œuvre dans le cadre de ces travaux,

VU la délibération du 5 juillet 2012 approuvant la création d'une Autorisation de Programme de restauration des églises et monuments historiques, comprenant l'église Saint-Eucaire,

CONSIDERANT la nécessité d'entreprendre la restauration des façades et des abords de l'église Saint-Eucaire,

CONSIDERANT que les résultats de l'appel d'offres travaux sont en adéquation avec le montant global l'opération estimé à 3 000 000 € TTC

CONSIDERANT que les crédits sont disponibles aux budgets des exercices concernés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le lancement de la tranche ferme (façade Nord) de l'opération de restauration des façades et abords de l'Eglise Saint-Eucaire, pour un montant prévisionnel de 320 000 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à l'opération, notamment les marchés de travaux ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions ;
- **D'IMPUTER** les recettes et dépenses correspondants sur les budgets des exercices concernés.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué,

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles, Commission des Travaux et Domaines
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ